

**MAIRIE
DE
STE MARGUERITE EN OUCHE**

Arrondissement de Bernay
Département de l'Eure

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES :

En exercice : 11
Présents : 8
Votants : 8

Pour : 08
Abstention : 0
Contre : 0

L'an deux mil onze le vingt deux avril à 19 heures 00
Le Conseil Municipal de la Commune légalement convoqué,
S'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de
M. MONTIER Jean-Noël, Maire.
Date de la convocation : 15/04/2011 – Affichée le dit jour
Présents : MM BERTHE Claude, CAUVIN Bernard, LOISEL
Sarah, TERRYN Jean, WNUK Jean et MMES LOUDIERE
Danièle, THOUROUDE Nathalie.
Absents excusés : LEMAHIEU Patrice, KINDEL Gérard,
HARSCOET Jean-Luc

A été élu Secrétaire : CAUVIN Bernard

SOUS-PREFECTURE

17 MAI 2011

OBJET : *Projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne*

Le projet de Schéma de Cohérence Territoriale du Pays Risle-Charentonne arrêté par le Comité Syndical Mixte du Pays Risle-Charentonne le 15 Mars 2010 et soumis aux Personnes Publiques Associées (PPA) du 25 mars au 25 juin 2010, a reçu un avis négatif de la part de l'Etat.

Aussi, lors d'une réunion qui s'est tenue le 22 Juillet 2010, les membres du bureau du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne ont souhaité rédiger un nouveau Document d'Orientations Générales tenant compte des observations des PPA.

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte du Pays Risle-Charentonne a donc de nouveau délibéré le 4 janvier 2011 pour arrêter un nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale pour notre territoire.

Après présentation du nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale pour notre territoire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,
Décide :

D'émettre un avis défavorable au nouveau projet de Schéma de Cohérence Territoriale pour notre territoire.

Pour copie conforme,
Le Maire, Jean-Noël MONTIER

